



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES
DE ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET ENVIRONS

B.P. 17 – 06190 ROQUEBRUNE CAP-MARTIN

AGRÉE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 13

Jean DELERUE
Président de l'association
aspona@free.fr

à Monsieur le Commissaire Enquêteur, chemin des Guillons

Menton le 30 octobre 08

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Vous avez en charge, une nouvelle fois, une enquête d'aliénation d'un chemin public de Menton au profit de personnes privées. C'est une partie non négligeable, plus de 700 m², du chemin rural dit « chemin des Guillons », chemin qui joint le boulevard de Garavan près de la fondation Bariquand à la route de super Garavan qui est concernée. Je vous propose de retrouver photos et cartes sur le site de l'ASPONA, il est d'ailleurs très étrange qu'un document de cette enquête soit erroné. La photo du départ du chemin des Guillons qui serait privatisé ne reflète pas la réalité, vous trouverez sur le site de l'ASPONA la grille qui le barre actuellement. Il ne me semble pas normal qu'un tel document soit mis en annexe dans une enquête mais j'en référerai à un juriste, vous trouverez des documents plus récents à : <http://aspona.free.fr/banqueim/chemins/menton/guillon/>

Vous devez bien connaître cette procédure d'aliénation puisque, après le chemin du Peyronnet, donné à la SCI Castel Rosa Mare, vous avez instruit les cessions ou déplacements d'assiettes des chemins du Pigautier, des Boiries .

A quoi sert d'émettre un avis ? Comme pour le chemin du Peyronnet la démarche vise à régulariser une appropriation du domaine public déjà effective. Dans votre rapport, à la suite de l'enquête publique concernant le chemin du Peyronnet, vous notiez qu'il y avait eu 134 avis et 12 courriers défavorables, certains mentonnais affirmant avoir utilisé ce chemin régulièrement. Vous n'avez eu qu'un seul avis favorable celui du promoteur de la SCI et je n'ai pas compris votre conclusion :

AVIS FAVORABLE

A ce projet

En recommandant

à la S.C.I. CASTEL ROSA MARE

De laisser le libre passage sur l'emprise du chemin qu'elle souhaite acquérir, tant que le Conseil Municipal n'aura pas statué et sa décision réputée définitive.

Votre rapport à http://aspona.free.fr/actualite/rapport_commissaire.pdf

Après votre rapport d'enquête, sur l'emprise du chemin du Peyronnet, une très belle grille en fer forgé a été implantée sans aucune délibération du Conseil Municipal. J'ai posé la question par lettre à plusieurs conseillers municipaux dont M Bardin, Adjoint chargé de l'urbanisme à Menton, mais je n'ai eu, à ce jour, aucune réponse de Monsieur l'Adjoint et le sujet n'était pas à l'ordre du jour du dernier Conseil Municipal.

A quoi sert ce simulacre de vie démocratique ? Même vos conclusions ne sont pas respectées ! La grille : http://aspona.free.fr/actions/garavan/privatisation_chemins/castel2.jpg

La technique immobilière, que vous validez, est simple. Un promoteur achète des terrains de part et d'autre d'un chemin, puis ce chemin devient impraticable. Pourquoi ? Comment ? Le promoteur construit sur la surface des parcelles réunies. Il suffit ensuite de faire valider par une Enquête Publique la non utilisation du chemin ce qui régularise a posteriori son opération immobilière.

De quel autre chemin serez vous le Commissaire Enquêteur ? Je vous propose, parmi quelques uns, celui de la Croix de Castellar, chemin mitoyen entre Menton et Castellar http://aspona.free.fr/banqueim/chemins/menton/croix_castellar/

Comme dans un texte de Mme Carla Bruni Sarkozy :

Quelqu'un m'a dit qu'un promoteur avait acheté quelques 5000 m² d'une plantation d'agrumes le bordant. Il n'y a plus beaucoup de plantations de citronniers à Menton, celle là sera remplacée par 4 villas.

Quelqu'un m'a dit que le promoteur aimerait bien acheter un morceau de terrain inconstructible de l'autre coté de ce chemin ce qu'il lui permettrait alors de faire non pas 4 mais 8 villas. On mélange de l'inconstructible avec du constructible, c'est parfait pour les surfaces, mais il y a ce chemin connu des randonneurs. Les cannes poussent et le barrent petit à petit, dans peu de temps on ne passera plus, le panneau « direction Menton » a même déjà été retiré.

Quelqu'un m'a dit qu'il l'aimait encore, ce chemin, et qu'il le débroussaillait. Mais, sûr, dans deux ou trois ans vous serez nommé Commissaire d'une enquête inutile qui ne fera que, comme pour le Peyronnet, les Guillons et sans doute pour d'autres que je ne connais pas, valider une cession de fait du domaine public à des particuliers. Petit à petit les chemins, partie intégrante du patrimoine et élément d'un tourisme durable, disparaissent et vous le validez.

Cette grille sur « l'emprise du chemin du Peyronnet » comme vous l'aviez défini dans votre rapport ne vous interpelle pas ?

Avec tout mon respect pour votre travail, je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'expression de mes meilleurs sentiments

Jean Delerue